



PAR COURRIEL

Québec, le 14 juillet 2025

[REDACTED]

Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 1847 00/2024-2025.637

[REDACTED]

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 28 février dernier dans laquelle vous demandez de recevoir une copie des documents que vous décrivez comme suit :

- « Évolution du nombre de personnes en attente d'un premier service de soutien à domicile, par région administrative
- Évolution du nombre d'heures en soutien à domicile, par région administrative et par type de prestataire. » (*sic*).

Au terme des recherches effectuées dans le cadre du traitement de votre demande, nous vous communiquons, sous l'onglet 1, un document répondant au libellé de votre requête.

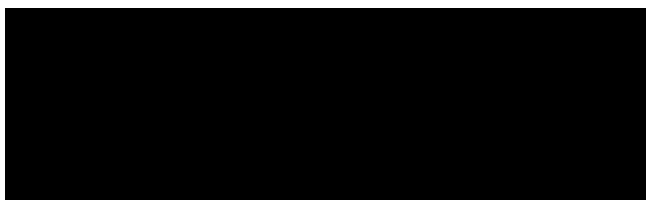
À titre informatif, nous souhaitons vous informer que la variation des données entre les différentes périodes résulte de leur saisie dans les systèmes. Cela dépend du moment où l'établissement intègre les données, ce qui peut entraîner un délai de quelques semaines ou mois.

... 2

Vous trouverez ci-joint l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1).

Veuillez agréer, [REDACTED] l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur de l'accès à l'information et de la propriété intellectuelle



Julien Sirois

p. j. 2